

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux



### Cheikh Abou Ramla Habou Saley

Responsable de la section prêche AMA-Maradi

Tel: 0227 90 11 62 97 / 96 20 90 39



### Sommaire

Introduction	1
Chapitre 1 : Le concept du jeûne	3
1-1 Définition du jeûne	3
A. Les Sources légales du jeûne	3
A-1 Les sources coraniques	4
A-2 la sounnah	5
A-3 le consensus	6
1.2 Mérites et avantages du jeûne	7
Chapitre 2 : Qu'est-ce qu'un jeûneur en réalité ?	13
Chapitre 3 : La nuit de la destinée	18
Chapitre 4 : Généralités sur le jeune	22
4-1 le jeûne par intervalle ou intercalé	23
4-2 le jeûne du jour d'Arafat	24
4-3 le jeûne de trois jours médians de chaque mois lunaire	24
4-4 le jeûne du lundi et jeudi	25
4-5 le jeûne des six jours du mois de chawal	25
4-6 le jeûne du jour d'achoura	27
Annexe 1:	35
Annexe 2 :	36
Conseils aux jeuneurs	37

## Introduction

« L'humanité a été créée pour adorer Allah et elle est constamment éprouvée. La vie moyenne de l'être humain est d'environ 60 ans. C'est un temps bien court, pour peu qu'on y pense, avant que l'on quitte ce monde pour l'au-delà où l'on aura à rendre compte devant Allah de chaque seconde de sa vie. Dans l'au-delà, tous les êtres humains liront le livre de leurs actions sur terre.

Ce livre sera en quelque sorte le rapport préparé par ces anges-témoins, et Allah décidera, sur la base de ce rapport, du sort qui sera réservé à tout un chacun.

Si une personne a accompli de bonnes actions, son livre lui sera remis dans sa main droite et cette personne aura le salut éternellement. Cependant, si elle fait partie de ceux dont le livre est remis dans la main gauche---- » disait Harouna Yahya



Soumis durant leur vie et a comme objectif de développer la foi et de faire savoir que « la foi qu' Allah nous demande n'est pas simplement de croire à son existence, car cette foi, même Satan la possède. La foi est combien nous nous attachons à Allah, combien nous l'aimons, le craignons, combien nous le vénérons. Acquérir la foi consiste à sortir de son cœur la valeur des créatures pour ne garder que la valeur d'Allah.

Pour cela le premier pas est de prendre conscience que toutes les créatures auxquelles nous sommes attachés ne sont que des créatures et que c'est à Allah qu'il faut s'attacher.

Le jeûne est donc une opportunité qui nous est offerte afin de fructifier ce capital précieux qu'est la foi.

Le jeûne est une des plus anciennes formes d'adoration et constitue en lui-même un remède contre beaucoup de maladies dont les maladies du cœur et celles des autres organes du corps

# Chapitre 1 : Le concept du jeûne

### 1-1 Définition du jeûne

En langue arabe, le jeûne signifie : abstention ;

En jurisprudence le jeûne est défini comme étant l'acte par lequel le musulman s'abstient de tout ce qui peut rendre invalide son jeûne de la période qui s'étend de l'aube jusqu'au coucher du soleil, en ayant une bonne intention.

### A. Les Sources légales du jeûne

Le jeûne est une adoration prescrite depuis l'an deux de l'hégire; il est un des cinq piliers de l'islam juridiquement prescrit par le coran, la sounnah et le consensus des ulémas.



### A-1 Les sources coraniques

Allah le tout puissant dit : « ô les croyants ! Le jeûne vous est prescrit comme il l'a été aux peuples qui vous ont précédés peut-être craignez-vous Dieu » verset 183 sourate 2 (al-baqra)

En commentant ce verset, Izedine dit : " ce verset signifie : peut-être vous allez, en le pratiquant vous protéger contre le feu".

Dans son livre « sous l'ombre du coran » Seydou koutoub dit : le jeûne est le domaine de l'affirmation de la décisive et impérative volonté de l'homme, il est le cadre de la communication entre l'être humain et son seigneur, une communication d'obéissance et de soumission tout comme il est un moment de la maitrise des besoins de l'organisme et une occasion de les contrôler et de les supporter en espérant la rétribution de cet effort auprès de dieu, l'ensemble de tous ces efforts s'inscrit dans le cadre de l'éducation des âmes afin qu'elles soient capables de supporter le



fardeau qu'exigent le parcours de la difficile voie parsemée d'obstacles et d'épines.

En fin Seydou koutoub dit : qu'Allah (exalté soit-il) annonce dans ce verset que le jeûne est une ancienne adoration dont le but ultime est la piété qui sauvegarde et protège le jeûne de perdre ses mérites et d'être invalidé par les péchés.

Le jeûne prescrit dans ce verset est donc un acte par lequel l'on s'abstient du manger, du boire, des rapports sexuels en ayant une bonne intention. De ce fait il est un acte de purification de l'âme et de son épuration; il empêche son auteur de commettre des mauvaises œuvres, l'éduque, le forme et le transforme au point où il tend vers la perfection et arrive à maitriser ses passions, repousser et refouler les tentations.

#### A-2 la sounnah

La sounnah est la deuxième source de la loi musulmane qui confirme le jeûne ; en effet il est rapporté dans les deux livres



authentiques que le prophète (pssl) a dit : « l'islam est fondé sur cinq piliers :

- 1) L'attestation qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah et nier toute autre forme de divinité ;
- 2) Accomplir la salat (prière);
- 3) S'acquitter de la zakat;
- Accomplir le pèlerinage (visite de la maison de Dieu);
- 5) Jeûner le mois de ramadan;

Le jeûne occupe donc une place de choix en islam d'où son importance dans la vie du musulman.

### A-3 le consensus

Les savants musulmans ont à l'unanimité adopté le jeûne dans la législation musulmane et lui ont attribué un rang d'honneur au point où il figure parmi les adorations recommandées pour la purification de l'âme.



### 1.2 Mérites et avantages du jeûne

Le jeûne produit des effets avantageux sur le jeûneur, renforce sa santé, lui donne du courage, de la bravoure, assainit son esprit et constitue une voie permettant au serviteur de se rapprocher de son seigneur. Il a d'énormes mérites et avantages ; citons entre autres :

1. Le jeûne permet au jeûneur de gravir des échelons (rang) d'honneur

Dans un hadith rapporté par el-Bokhari & Mouslim, le prophète (pssl) a dit : « lorsque le jeûne de ramadan s'annonce, les portes du paradis sont ouvertes, celles du feu fermé et les satans sont enchainés ».

L'ouverture des portes du paradis symbolise l'abondance des actes d'obéissance accomplis pendant la période du jeûne.

Quant à la fermeture des portes du feu, elle est une allusion à la diminution des péchés.



On entend par l'enchainement des satans l'absence ou la rupture de leurs inspirations, actes par lesquels ils dérangent les jeûneurs qui sont désormais éloignés et préservés de suivre leurs pas, et de tomber dans leurs pièges pendant cette période.

En rapportant la parole de son seigneur (le Tout Puissant, le Très Grand) le prophète (*pssl*) dit : « toute œuvre du descendant d'Adam lui revient hormis le jeûne qui en fait m'appartient et il m'incombe de payer (verser) sa rétribution ».

Allah s'est approprié le jeûne par adjonction d'honneur et ceci parce que la duplicité n'intervient pas dans le jeûne ; la faim et la soif n'ont jamais servi de voie de rapprochement des rois terrestres, de surcroît ils sont des signes d'adoration jamais accomplis à l'intention des idoles. La dernière partie du hadith que nous venons de citer : « il (Allah) m'incombe de verser sa rétribution, est une explication de l'énormité de la récompense du jeûne dont Allah s'est engagé à verser au jeûneur.



### 2. Le jeûne est un moyen d'obtenir l'absolution des péchés

Le prophète (pssl) a dit : « le jeûne est une protection » cela veut dire que le jeûne épargne son auteur du châtiment du feu, ce qui sous-entend que ses pêchés sont annulés.

#### 3. La maitrise des désirs charnels

Le jeûneur abandonne la satisfaction de ses désirs charnels, son manger et son boire à cause de moi- hadith rapporté par Mouslim. Le prophète a dit : « ô jeunes gens ! Celui qui parmi vous peut contacter le mariage qu'il le fasse car il attenue la puissance du regard et assure les vertus (la chasteté). Celui qui par contre est incapable de le faire, qu'il jeûne alors parce qu'il lui sert de remède (contre les tentations) – hadith rapporté par el-Boukhari & Mouslim.

Le prophète (pssl) confère au jeûne le rôle du mariage c'està dire l'atténuation de la pulsion des désirs sexuels chez les jeunes. Il a donc l'effet de la contusion (castration du mâle).



### 4. La période du jeûne incite les jeûneurs à faire l'aumône

En ayant faim, le jeûneur se rappelle de son état d'affamé, ce qui le pousse et l'incite à venir au secours des nécessiteux et des affamés, car n'est clément à l'égard des amoureux que celui qui a goûté à l'amour dit-on.

### 5. L'accroissement des actes d'obéissance

Le jeûneur se rappelle de l'état d'affamé et d'assoiffé dans lequel se trouvent les damnés de l'enfer, ce qui l'incite et l'exhorte à accomplir des bonnes œuvres dans le but de s'éloigner et de se protéger contre le châtiment de l'enfer. Aussi le jeûneur devient reconnaissant à l'égard d'Allah le connaisseur par excellence des choses inconnues ; en jeûnant, il reconnait l'importance des bienfaits d'Allah sur lui dans son état de rassasié et de désaltéré, ainsi il exprime sa reconnaissance à Allah parce que l'importance des bienfaits ne se remarque que suite à leur disparition.



Pendant le jeûne, il est recommandé de venir au secours des jeûneurs afin d'obtenir des récompenses équivalentes à celles des jeûneurs sans pour autant que les leurs soient diminuées. Dans un hadith le prophète (pssl) dit : « celui qui offre au jeûneur de quoi rompre son jeûne obtient la même récompense que celui-ci sans que ce dernier perde aucune partie de sa récompense ».

### 6. Le jeûne donne la santé du corps et de l'esprit

Il est rapporté dans un hadith que le prophète (pssl) a dit : « *jeûner pour être en bon état de santé* »

### 7. Le jeûne est une voie d'obtenir la rémission des péchés

Le prophète (pssl) a dit : « quiconque jeûne le mois de ramadan tout en admettant son caractère obligatoire et en espérant auprès de dieu une récompense aura l'absolution de ses péchés commis antérieurement..... » -hadith rapporté par el-Boukhari et Mouslim



Dans une autre version : « en réalité il existe au paradis une porte dénommée Rayane par laquelle les jeûneurs sont appelés...... ». La réservation exclusive de la porte du paradis Rayane aux jeûneurs résulte de la nature spécifique de leur adoration.

# Chapitre 2 : Qu'est-ce qu'un jeûneur en réalité ?

Un jeûneur est en vérité celui dont les articulations et les organes sont préservés des infractions (les péchés), celui qui épargne sa langue du mensonge, s'abstient des propos immoraux, du faux témoignage ou faux serment, abandonne la consommation de l'illicite et préserve son sexe des rapports charnels.

S'il parle, il contrôle ses propos, s'il agit, il maitrise ses organes; il tient un langage soigné, de même ses actes sont bons, semblables à l'odeur du misk qui se dégage du propriétaire de ce parfum, ainsi est celui qui s'assoit à côté du jeûneur. Il tire profit de cette cohabitation parce qu'il est dans cette compagnie en sécurité, à l'abri du faux



témoignage, du mensonge, de la pratique de l'injustice et de l'inégalité, telle est l'image du jeûne dans son sens profond et non la simple abstention du manger et du boire. Le prophète (pssl) a dit : « quiconque n'abandonne pas le faux témoignage (ou faux serment) et son usage ........ Allah n'a que faire de son abstention du manger et du boire ».

Dans un autre hadith il est rapporté : « il se peut qu'un jeûneur ne retire de son jeûne que la faim et la soif ».

Le jeûne est en vérité l'abandon de la pratique des péchés commis par les organes et l'abstention du manger et du boire. De même que la consommation de la nourriture et de la boisson invalide le jeûne, la pratique des péchés diminue ses mérites et ses avantages ou l'annule. « L'odeur qui se dégage de la bouche du jeûneur est la marque distinctive des jeûneurs le jour de la résurrection » a déclaré Abou Hakim.

Je jeûne est en même temps une arme contre Satan et sa troupe ; en effet dans un hadith rapporté par el-Boukhari & Mouslim, le prophète (pssl) a dit : Satan circule dans le corps



(organisme) de la descendance d'Adam à l'image de la circulation du sang. Obstruez ses conduits de circulations par la faim..... ».

En fin le jeûne est une école de formation de l'homme, de sa personnalité, de son esprit, de sa mémoire, c'est un cadre propice pour développer les relations communautaires, l'esprit de solidarité entre les membres de la grande famille musulmane.

### **2-1** les comportements à adopter pendant le jeûne

Le jeûne éduque les âmes à abandonner ce qu'elles aimaient, ce dont elles s'étaient habituées et familiarisées à cause de dieu et en vue de se rapprocher de lui-ci. Donc à travers le jeûne les âmes se transforment et s'exercent à la maîtrise de soi et à la patience. Le jeûne est adoration particulière et spécifique, pour cette raison il convient au jeûneur d'adopter des attitudes moralisantes pendant ce moment honorable :



**2-2** préserver la langue et les autres organes de tout acte d'infraction

Le prophète (pssl) a dit : « combien de ceux qui jeûnent ne tirent de leur jeûne que la faim et la soif » - hadith rapporté par Ahmed, nissai et ibn madja.

- a) Si le jeûneur est insulté, il doit dire « je suis en jeûne ».
- b) Que faut-il dire en rompant le jeûne?

Le prophète (pssl) dit en rompant le jeûne « *la soif est* étanchée, les nerfs sont pleins et la récompense est acquise s'il plaît à dieu » hadith rapporté par Abou Daoud& nissai.

C) avec quoi faut-t-il rompre le jeûne?

Pour rompre le jeûne, il est recommandé de manger les dattes mûres et fraiches ou sèches ou boire de l'eau et ceci parce que le prophète (pssl) rompait le jeûne avec des dattes mures et fraiches avant de prier, s'il n'en trouve pas, avec des dattes sèches, sinon avec quelques gorgées d'eau » hadith rapporté par Ahmed & tirmizi.



D) retarder le repas de l'aube (médianoche) et précipiter la rupture du jeûne

Le prophète (pssl) a dit : « tant que les gens vont précipiter la rupture du jeûne, ils seront toujours comblés de bonté ». Hadith rapporté par al-Boukhari & Mouslim

### 2-3 les actes à éviter au cours du jeûne

- a. Jeûner sans prendre (manger) le repas de l'aube ou celui du coucher du soleil ;
- b. La saignée (si la saignée affaiblie l'organisme, il est recommandé de l'éviter) ;
- c. L'excès d'usage de l'eau lors de l'aspiration pendant les ablutions;
- d. L'usage de l'antimoine (éviter qu'il parvienne à l'estomac);
- e. Si le baiser peut provoquer l'éjaculation, il serait préférable de l'éviter.

# Chapitre 3 : La nuit de la destinée

C'est la nuit honorable qu'Allah a valorisé, elle est la meilleure nuit de l'année et est plus importante que mille nuits au cours desquelles elle n'est pas annoncée. Elle est appelée nuit de la destinée soit par sa valeur pondérée (sa grande importance), soit parce que les anges et l'esprit descendent dans cette nuit et saluent les serviteurs qui s'efforcent dans le domaine de l'adoration et de l'obéissance.

Il existe une divergence de point de vue entre les savants sur le fait que les anges descendent pendant cette période : en descendant les anges transmettent-ils leurs propres salutations aux serviteurs ou bien celle de leur seigneur ?

En effet une nuit au cours de laquelle les salutations du seigneur des univers parviennent aux serviteurs, mérite d'être meilleure que mille nuits et nécessite que les



chercheurs s'acharnent à sa découverte et que les étudiants se lancent à l'étudier ;

Voilà la raison pour laquelle le messager d'Allah (pssl) l'a d'ailleurs cherché avec ses compagnons ainsi que les pieux qui les ont succédé. Cette nuit est estimée pendant les dix derniers jours du mois de ramadan.

Œuvres recommandées pendant cette période de grandes moissons :

Il est conseillé de lire fréquemment le coran pendant cette saison qui représente une grande moisson pour les musulmans;

La retraite spirituelle (dans une mosquée ou la prière collective est accomplie ainsi que celle de vendredi);

L'aumône : elle peut être l'aumône obligatoire ou surérogatoire ;

Célébrer les prières dans les mosquées. C'est- à- dire les prières nocturnes à caractère surérogatoires. Il est du mérite de cette nuit que celui qui la célèbre en priant, en ayant foi en elle et en espérant de la récompense auprès d'Allah aura l'absolution de ses pêchés. Il a été authentifié dans ce sens que le prophète (pssl) avait dit :

« Quiconque avait célébré la nuit de la destinée en étant croyant en espérant une récompense auprès d'Allah aurait obtenu la rémission de ses péchés précédemment commis » hadith rapporté par el-Boukhari & Mouslim.

### Remarques 1 : les actes qui annulent le jeûne

- Le rapport sexuel pendant la journée du mois de ramadan;
- 2. Manger ou boire volontairement;
- 3. Provoquer le vomissement;
- 4. La saignée;
- 5. Les menstrues ou les lochies.

### Notons que le jeûne n'est invalide que si :

- Le jeûneur connait d'avance la règle juridique le pénalisant;
- 2) Le jeûneur se rappelle bien de son état de jeûneur ;
- 3) Le jeûneur agit volontairement.

# Chapitre 4 : Généralités sur le jeune

Dieu a fait l'éloge des jeûneurs hommes et femmes en disant : « les jeûneurs hommes et femmes » sourate les coalisés

Le messager d'Allah (pssl) a dit : « il n'y a de serviteur qui jeûne un dans le chemin d'Allah sans qu'Allah n'éloigne son visage du feu pour une période de 70 ans ».

Aicha (ra) a dit : « le messager d'Allah a l'habitude de jeûner au point où nous pensons qu'il ne va plus cesser de jeûner, il abandonne le jusqu'à ce que nous pensions qu'il ne va plus jeûner. Je ne l'ai jamais vu jeûner un mois entier à l'exception du mois de ramadan »

Mouazah el-adawiya a demandé aicha (ra) en ces termes : « est-ce que le messager d'Allah a l'habitude de jeûner trois



jours au cours de chaque mois ? Aicha (ra) lui a répondu : oui

### 4-1 le jeûne par intervalle ou intercalé

Le prophète (pssl) a dit : « la manière de jeûner la plus aimée par Allah est celle du prophète Daoud (s). De même la prière préférée auprès d'Allah est celle du prophète (s) » -hadith

Le messager d'Allah a dit (pssl) a dit : « après le jeûne du mois de ramadan, le jeûne le plus méritoire est celui du mois de muharram et la prière la plus importante après la prière obligatoire est la prière nocturne » il est recommandé au musulman de jeûner le neuvième et le dixième jour de ce mois. C'est ce qu'on appelle le jour d'achoura.

Le prophète (pssl) a dit : « j'espère auprès d'Allah que le jeûne d'achoura servira auprès d'Allah l'absolution de péchés de l'année antérieure ».

Le jeûne de dix jours du mois de zulhijja



### 4-2 le jeûne du jour d'Arafat

Le prophète (pssl) a dit : « celui qui est un fervent croyant jeûne le jour d'Arafat, j'implore pour son compte Allah afin qu'il ait la rémission de ses péchés de l'année précédente et de celle à venir ».

Cependant il est plutôt préférable au pèlerin de ne pas jeûner ce jour-ci et les jours du hadj.

### 4-3 le jeûne de trois jours médians de chaque mois lunaire.

Abou houreira (ra) a dit : « mon bien aimé ((prophète p&s)) m'a conseillé trois choses :

Le jeûne de trois jours de chaque mois lunaire;

Les deux raka'ates après le lever du soleil;

Le witre avant d'aller au lit.



Abou zarr (ra) a dit : « le messager d'Allah a ordonné de jeûner les trois jours médians de chaque mois lunaire, qui sont le treize, quatorze et le quinze ».

### 4-4 le jeûne du lundi et jeudi

Aicha (ra) a dit : « le messager d'Allah (*pssl*) a dit : « les bonnes œuvres des serviteurs sont présentées(transmises) au seigneur le lundi et jeudi et moi j'aime que mes bonnes œuvres soient présentées pendant que je jeûne ».

### 4-5 le jeûne des six jours du mois de chawal

D'après Abou Ayoub al annsari, le prophète (pssl) a dit : « quiconque a observé le jeûne du mois de ramadan, puis a accompagné accompli ce mois en jeûnant les six (6) jours du mois de chawal est l'équivalant du jeûne de tout temps »

Les oulémas ont des points de vue différents sur la manière de jeûner ces jours :

- a. Selon imam chafi'i et ibn moubarak; il est recommandé de jeûner ces jours au premier début de chaoual de manière successive,
- Selon imam Ahmed et al waki'i, il n'y a aucun inconvénient de jeûner les 6 jours successivement ou de manière dispersée,
- c. D'après ma'amar et abdou razak, il ne faut pas jeûner ces 6 jours immédiatement après la fête marquant la fin du mois de ramadan, cependant on jeûner ces 6 jours avant le 13,14, et le 15 ou après ces jours mentionnés.
- d. Les mérites de jeûner ces 6 jours : -
- e. D'après Mouslim -qu'Allah lui fasse miséricorde-, selon un hadith rapporté par abû ayyûb el ansârî -qu'Allah l'agrée-, le prophète -sallâ l-lahû 'aleyhi wa sallam- a déclaré: « quiconque jeûne le mois de ramadan auquel il fait suivre six jours de chawwâl, c'est comme s'il avait jeûné toute l'année. » [Rapporté par Mouslim (1163), e-tirmidhî (759), et abû dâwûd (2433).]



f. D'après Mouslim -qu'Allah lui fasse miséricorde-, selon un hadith rapporté par abû ayyûb el ansârî -qu'Allah l'agrée-, le prophète -sallâ l-lahû 'aleyhi wa sallam- a déclaré: « quiconque jeûne le mois de ramadan auquel il fait suivre six jours de chawwâl, c'est comme s'il avait jeûné toute l'année. » [Rapporté par Mouslim (1163), e-tirmidhî (759), et abû dâwûd (2433).]

### 4-6 le jeûne du jour d'achoura

في الصحيحين عن أبن عباس رضي الله عنهما أنه سئل عن صوم يوم عاشوراء، فقال: "ما رأيت رسول الله صام يوما يتحرى فضله على الأيام إلا هذا اليوم، يعني يوم عاشوراء، وهذا الشهر، يعني رمضان"

« Il a été rapporté dans les deux authentiques d'après ibn abass à qui, il a été posé la question sur le jeûne du jour d'acharou, il a répliqué : « je n'ai jamais observé le messager d'Allah jeûner un jour et chercher ses mérites avec acharnement par rapport à d'autres jours que ce jour, c'est-à -dire le jour d'achoura et ce mois-ci – le mois de ramadan. »



قال ابن رجب رحمه الله تعالى: " يوم عاشوراء له فضيلة عظيمة وحرمة قديمة وصومه لفضله كان معروفا بين الأنبياء عليهم السلام وقد صارمه نوح وموسى عليهما السلام. وقد كان أهل الكتاب يصومونه، وكذلك قريش في الجاهلية كانت تصومه.

Ibn radjab a dit : " le jour d'acharou a un grand mérite, son aspect sacré est ancien et jeûner ce jour à cause de son mérite est une chose bien connue parmi les prophètes. D'ailleurs nouhou et moussa ont eu à le jeûner, les détenteurs du livre et les quouraiches observaient également le jeûne de ce jour. »

### وكان للنبي صلى الله عليه وسلم في صيامه أربع حالات: -

Le prophète (pssl) a eu à jeûner selon quatre cas de figure : -

الحالة الأولى: أنه كان يصومه بمكة ولا يأمر الناس بالصوم. ففي الصحيحين عن عائشة رضي الله عنها، قالت: "كان عاشوراء يوما تصومه قريش في الجاهلية وكان النبي صلى الله عليه وسلم يصومه، فلما قدم المدينة صامه وأمر بصيامه، فلما نزلت فريضة شهر رمضان كان رمضان هو الذي يصومه، فترك يوم عاشوراء، فمن شاء فريضة شهر رمضان كان رمضان هو الذي يصومه، فترك يوم عاشوراء، فمن شاء



### Premier cas de figure :

Il avait l'habitude (p ls) de jeûner ce jour lorsqu'il était à la Mecque sans pour autant ordonner aux gens de le faire.

D'après aicha (ra) qui disait : « les quouraiches jeûnaient le jour d'achoura pendent la période préislamique et le prophète (pssl) le fait en leur compagnie.

Arrivé il l'avait jeûné et avait ordonné de le faire, cependant lorsque le mois de ramadan a été décrété, il jeûna ce mois, abandonna le jeûne du jour d'achoura, il laissa la porte ouverte celui qui le désire l'observa et celui qui opta à le rompre n'en coure rien. »

الحالة الثانية: - أن النبي صلى الله عليه وسلم لما قدم المدينة ورأي صيام أهل الكتاب له وتعظيمهم له وكان يحب موافقتهم فيما لم يؤمر به، صارمه وأمر الناس بصيامه والحث عليه، حتى كانوا يصومونه أطفالهم



### Deuxième cas de figure : -

« À son arrivée à Médine le prophète (pssl) voyait les détenteurs du livre vénéré le jeune de ce jour- la et il aimait faire ce qu'ils faisaient tant cela ne lui avait été interdit, il jeuna alors ce jour, puis ordonna aux gens de le faire, il insista là-dessus, incita même au point où ils initiaient leurs enfants à le faire. »

ففي الصحيحين عن ابن عباس، قال: " قدم رسول الله صلى الله عليه وسلم المدينة فوجد اليهود صياما يوم عاشوراء، فقال لهم رسول الله صلى الله عليه وسلم: ما هذا اليوم الذي تصومونه أ قالوا: هذا يوم عظيم أنجي الله فيه موسى وقومه، وأغرق فرعون وقومه، فصامه موسى شكرا فنحن نصومه. فقال رسول الله صلى الله عليه وسلم وأمر وسلم: فنحن أحق وأولى بموسى منكم، فصامه رسول الله صلى الله عليه وسلم وأمر بصيامه."

Ibn abass rapporta que lorsque l'envoyé d'Allah arriva à Médine il trouva les juifs jeûner le jour d'achoura. Il leur demanda quel est ce jour que vous observiez son jeûne ? Ils répliquèrent : il s'agissait d'un grand jour, jour cours duquel Allah sauva et moussa et son peuple du pharaon noyé, en



reconnaissance à cela moussa jeûna ce jour et nous, nous le jeûnions également dans le même sens. Le messager d'Allah (pssl) avait ensuite dit : nous méritions d'être plus proches de moussa que vous, il jeûna ce jour et ordonna de le faire. » Hadith rapporté par Boukhari et Mouslim

الحالة الثالثة: - أنه لما فرض صيام شهر رمضان ترك رسول الله صلي الله عليه وسلم أمدابه بصيام يوم عاشوراء

Troisième cas de figure :

Cependant lorsque le jeûne du mois fut instauré, il abandonna l'ordre de jeûner le jour d'achoura.

الحالة الرابعة: - أن رسول الله صلى الله عليه وسلم عزم في آخر عمره علي آلا يصومه مفردا بل يضم إليه يوما آخر مخالفة لأهل الكتاب في صيامه.

Quatrième cas de figure :

Le messager d'Allah (pssl) avait décidé ne plus jeûner uniquement le jour d'achoura, mais de jeûner un autre jour de plus allant ainsi à l'opposé des gens du livre.



ففي صحيح مسلم، عن ابن عباس رضي الله عنهما أنه قال: حين صام رسول الله صلي الله عليه وسلم عاشوراء وأمر بصيامه، قالوا: يا رسول الله انه يوم تعظمه اليهود والنصارى. فقال رسول الله صلي الله عليه وسلم: فإذا كان العام المقبل – إن شاء الله — صمنا اليوم التاسع." قال: فلم يأت العام المقبل حتى توفي رسول الله صلي الله عليه وسلم.

Il a été rapporté par Mouslim que ibn abass a dit lorsque le messager d'Allah (pssl) a jeune le jour d'achoura, puis a ordonné de le faire, ils lui ont : o! Le messager d'Allah (pssl) ce jour – ci est un jour vénéré par les juifs et les chrétiens. Le messager d'Allah (pssl) répliqua : l'année prochaine sil plait à Allah nous allons le neuvième jour. » ibn abass dit : le messager d'Allah (pssl) a rendu avant cette date.

Remarque  $n^{\circ}2$ : les jours au cours desquels il est interdit de jeûner

1) Il est interdit de jeûner un jour ou deux jours avant le mois de ramadan. Le prophète (pssl) a dit : « ne jeûnez ni un jour, ni deux jours avant le mois de



- ramadan sauf pour celui qui a l'habitude de jeûner dans ce cas-ci il peut alors jeûner ».
- 2) Le jour de doute -ammar bin yassir (ra) a dit : celui qui jeûne le jour du doute a vraiment désobéit au père d'el-quassim ((le prophète p&s)) ».
- 3) Les jours des deux fêtes (la fête de tabaski ainsi que celui de la fête marquant la fin du mois de jeûne de ramadan ». Oumar bin kattab a dit : « le messager d'Allah (pssl) a interdit de jeûner ces jours-ci : le jour de la rupture de votre jeûne et celui au cours duquel vous mangez votre sacrifice ».
- 4) Le jour de l'exposition de la viande au soleil. Le prophète (pssl) a dit : « les jours de l'exposition de la viande au soleil n'ont été prescrits que pour le manger, le boite et l'invocation d'Allah ». Le hadith
- 5) Spécifier le jour du vendredi pour jeûner

Le prophète (*pssl*) a dit : « **que personne ne jeûne le jour du** vendredi sauf s'il a jeûné avant ou après ».



Dans une autre version le prophète (pssl) a dit : « ne spécifiez pas la nuit du vendredi pour la prière parmi d'autres nuits. Et ne particularisez pas le jour du vendredi pour le jeûne parmi d'autres jours sauf si ce jeûne coïncide avec votre habitude ».

## Annexe 1

Le jeûne est une adoration largement riche en matière d'actes d'obéissance et exige de ce fait des efforts tant intellectuels que physiques.

Notre religion est un ensemble de rites et de pratiques fondés sur la clémence, raison pour laquelle il est permis aux personnes suivantes de rompre le jeûne compte tenu des motifs relatifs à leur situation :

- 1) Le voyageur (motif voyage);
- 2) Femme (enceinte ou qui allaite);
- 3) Femme (dans un état des menstrues ou lochies);
- 4) Le malade (maladies).

## Annexe 2

Le jeûne est obligatoire pour toute personne remplissant les conditions suivantes :

- Être musulman;
- Atteindre l'âge de puberté.

Il y a des signes qui indiquent que le garçon ou la jeune fille ont atteint cet âge. Ces signes sont l'éjaculation, avoir des poils au niveau des aisselles et du pubis. Ces remarques sont identiques tant pour le garçon que pour la jeune fille à laquelle il faut ajouter d'autres signes : les menstrues, la grossesse. Certains savants ont délimité l'âge de puberté à 15 ans.

- Jouir de sa conscience ;
- Être résident dans la localité;
- Être un être humain qui jouit de sa pleine liberté;
- Avoir la capacité de le faire

# Conseils aux jeuneurs

De la dépense des biens dans la voie d'Allah.

Les textes religieux incitent le musulman à faire beaucoup d'aumônes pendant le mois de ramadan pour deux raisons principales :

- ✓ La spécificité de la période ;
- ✓ La caractéristique du mois.

L'œuvre accomplie est multipliée par dix jusqu'à sept cent fois voire plus si elle est soutenue par une foi ferme. Allah le très haut a dit : « ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah ressemblent à un grain qui perme et fait sortir sept épis de cent grains. Car Allah par son immense grâce multiple la récompense à qui veut il et Allah est omniscient » sourate la vache

En commentant ce verset ibin kathir a dit : « ceci est un exemple qu'Allah donne au sujet de la multiplication de la



récompense attribuée à celui qui dépense ses biens dans sa voie en cherchant son agrément... ».

En interprétant ce verset « l'exemple de ceux qui investissent leurs biens dans la voie d'Allah » sa'id bin djouber a dit : « cela veut dire s'investir dans l'obéissance d'Allah ».

Quant à ibin mak-houl, ce verset fait allusion "au financement de la guerre sainte, à la préparation des armées et autres matériels de guerre".

en vérité cet exemple donné par Allah touche en profondeur les cœurs et les âmes, car il indique qu'Allah accroit les bonnes œuvres pour le compte de leurs auteurs comme il fait développer le germe qui pousse dans un terrain fertile et Allah par son immense grâce multiplie donc la rétribution de ses serviteurs conformément à l'intention qui a motivé leurs actes ; aussi, par sa large générosité, il connait qui de ses serviteurs mérite réellement d'être récompensé et celui qui ne le mérite pas.



Dans la quintessence du commentaire du coran du Mohamed Souleymane Abdoullah el-achquar, l'expression « dans le chemin d'Allah » signifie la dépense dans la guerre sainte engagée (déclenchée) pour le triomphe et le rayonnement de la parole d'Allah.

Le chapitre « la vache » disait seyd koutoub, Allah « expose vers sa fin le processus instituant la base sur laquelle est fondées le système économico-social voulu par l'islam pour la communauté musulmane et sur lequel cette société va organiser sa vie sociale.

Ce système économico-social est un système de solidarité, d'entraide représenté par la zakat (dîme ou aumône) obligatoire et les autres formes d'aumônes surérogatoires. Ce n'est en fait pas le système d'usure répandu dans la période antéislamique ».

L'appel à l'investissement dans le sentier d'Allah été réitéré dans plusieurs textes coraniques ; dans la sourate la vache, Allah donne le plan de cette loi inscrite dans un cadre



d'affection familière et explique ses principes disciplinaires qui la transforment en une œuvre de purification de l'âme du donateur et un champ de manifestation de joie par le bénéficiaire qui l'accueille

Avec fierté. Ainsi par ce système la société se transforme, elle devient une famille conduite et gérée à travers l'entraide, la solidarité, l'amour du prochain et la clémence ; ce qui érige l'humanité vers un niveau de générosité exemplaire et place le donateur et le bénéficiaire au même niveau.

Le texte instaurant l'aumône a commencé par l'aspect incitatif de forme d'obéissance avant d'entamer son côté obligatoire et pénal et ceci pour attirer l'homme guidé par

La raison et le bon sens afin qu'il puisse agir pour son lendemain en respectant le bénéficiaire. De ce fait l'aumône ne signifie non seulement pas un moyen de calmer l'appétit, de remplir (gaver) le ventre et de satisfaire les besoins,



Mais un moyen qui vise plutôt à la réforme sociale, la purification et l'épuration de l'âme du donateur. Dans son essence même, l'aumône est soutenue par la foi, force motrice qui pousse l'homme à travailler pour la cause de sa religion en espérant une récompense auprès d'Allah le clément par excellence.

Mes chers frères et sœurs en islam investissez dans la voie d'Allah pour la purification de vos âmes.